



160

Recommandations

*pour une nouvelle orientation
de l'agriculture*

saf agriculteurs
de France



**POLITIKES
SCIENTIFIQUES
PRATIQUES
LÉGISLATIVES**

agriculteursdefrance.com



champ d'idées, terre d'entreprises

Sommaire

➤ *Comment « Produire plus et mieux » ?*

- 9 Entretien le « capital sol »
- 13 Développer une éco-fertilisation
- 17 Diversifier les pratiques de protection des plantes
- 21 Affiner sa stratégie d'entreprise grâce aux certifications
- 25 Développer une « agronomie de précision »

➤ *Comment « Mieux tirer parti des marchés » ?*

- 31 S'adapter aux attentes des marchés
- 35 Gérer les risques prix
- 39 Renforcer les mécanismes de régulation au sein des filières
- 43 Rémunérer les services environnementaux
- 47 Relever le défi énergétique
- 51 Valoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre

➤ *Comment « Moderniser la législation » ?*

- 57 Optimiser et accélérer le traitement des contentieux en agriculture
- 61 Améliorer la gestion de l'entreprise agricole avec la fiducie
- 65 Dynamiser le fonds agricole et assouplir les transmissions
- 67 Tendre vers la suppression du contrôle des structures
- 71 Adapter le système de prélèvements sociaux à la réalité économique
- 73 Améliorer la déduction pour aléas
- 75 Pouvoir effectuer des provisions pour faire face aux risques
- 77 Rétablir un régime équitable en matière de plus-values professionnelles

➤ *Annexes*

- 80 I. Commission « Produire plus et mieux »
- 81 II. Commission « Nouveaux marchés »
- 82 III. Commission « Gestion de l'entreprise agricole »
- 82 IV. Rencontres de droit rural
- 83 V. Entretiens de la rue d'Athènes

Comment « Produire plus et mieux » ?

- 1. Entretien
le « CAPITAL SOL »
- 2. Développer
une ÉCO-FERTILISATION
- 3. Diversifier
les pratiques de PROTECTION DES PLANTES
- 4. Affiner sa stratégie
d'entreprise grâce aux CERTIFICATIONS
- 5. Développer
une « AGRONOMIE DE PRÉCISION »

PATRICK DURAND - Coprésident de la commission



Chef d'entreprise
à Outarville (45)

« Les attentes en termes d'environnement et de sécurité sanitaire peuvent paraître contradictoires. Pourtant, il faut trouver un moyen de les rendre compatibles. »

Agriculteur et président d'une coopérative qui mène des actions de sensibilisation à l'environnement et organise des réunions d'information sur le métier d'agriculteur, Patrick Durand, administrateur de la SAF, s'est engagé dans la Commission Produire plus et mieux.

Pourquoi vous êtes impliqué dans cette commission ?

Patrick Durand : Produire plus et mieux est le principal enjeu que doivent relever les agriculteurs français. Les volumes produits sont de plus en plus importants et leur prix de plus en plus bas pour répondre à la demande du marché européen. La demande sociétale est une nouveauté tout aussi importante dont il faut tenir compte. Les attentes en termes d'environnement et de sécurité sanitaire sont grandes. Ces enjeux peuvent paraître contradictoires. Pourtant, il faut trouver un moyen de les rendre compatibles.

Quelles recommandations de la SAF avez-vous déjà mises en place dans votre entreprise agricole ?

Patrick Durand : J'applique des recommandations à la fois au sein de la coopérative et de mon entreprise agricole. La coopérative est dans une démarche de développement durable. Elle tente de concilier les trois aspects que sont l'environnement, l'économie et l'humain.

Dans mon entreprise agricole, je décline aussi ces aspects : remise de l'agronomie au premier plan, allongement des rotations, gestion de l'entreprise dans son ensemble et non pas en fonction d'une production, recherche de méthodes culturales innovantes.

/// Témoignage

Entretenir le « capital sol »

Contexte

- ✓ Le sol est **une ressource non renouvelable**, support indispensable de l'activité agricole. Mince pellicule vivante, il constitue l'interface indispensable entre la biosphère, l'atmosphère, la lithosphère et l'hydrosphère.
- ✓ Le sol constitue à l'échelle de **la Terre la deuxième réserve de carbone**, avec 70 milliards de tonnes estimées, derrière les océans.
- ✓ Si certains sols agricoles sont bien entretenus, beaucoup en Europe, comme dans le Monde, ont tendance à se dégrader.
- ✓ Les pays de l'Union européenne ont engagé des programmes de protection des sols dont les avancements sont très variables d'un État membre à l'autre.
- ✓ Compte tenu de ce contexte et dans le prolongement des directives « Nature », « Eaux » et « Air », la Commission européenne travaille sur un projet de directive « Sols ». Ce projet s'inscrit dans la stratégie communautaire de protection de l'environnement.
- ✓ Le sol relève de la propriété privée et constitue **un bien d'intérêt général**.



« La stratégie communautaire sur les sols vient en prolongement des directives Nature, Eaux et Air »

Liens

- *Journée de commission
Produire plus et mieux :*

« Les enjeux de la directive Sols »
16/12/2008.

*Le compte rendu de la journée
et les présentations des intervenants
sont disponibles sur le site Internet
de la SAF-agriculteurs de France,
dans la rubrique Commission.
www.agriculteursdefrance.com*

Documents

- *Les publications du GIS Sol
(Groupement d'intérêt scientifique)
sont disponibles sur le site Internet
www.gissol.fr*

LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA DIRECTIVE

- **2010**
Vote de la directive
- **2012**
Transposition dans les États membres
- **2012-2017**
Identification des zones prioritaires
et sites contaminés
- **2017-2019**
Définition des programmes d'action
- **2019**
Mise en œuvre des programmes d'action

LES SEPT PRIORITÉS DE LA DIRECTIVE

Artificialisation
Érosion
Perte de matière organique
Tassement
Salinisation
Glissement de terrain
Contamination

ÉROSION DES SOLS ET PERTE DE MATIÈRE ORGANIQUE

Une terre arable contient de 3 000 à 10 000 t/ha. Il y a érosion lorsque la perte de terre est supérieure à la production d'un sol (en moyenne 1 t/ha/an).

Dans les tourbières du nord de l'Europe, le changement climatique a un rôle majeur sur le taux de matière organique : par minéralisation, une élévation de température provoque le relâchement dans l'atmosphère de volumes importants de carbone du sol.

➤ POLITIQUES

À l'échelle européenne, la directive « Sols »

- Doit permettre une reconnaissance par la société de l'importance du rôle des agriculteurs dans la protection des sols. Le sol constitue en effet le principal capital de l'entreprise agricole qu'il convient pour le chef d'entreprise, de préserver.
- Ne doit en aucune manière conduire à la création de zones sanctuaires dans lesquelles aucune activité agricole ne serait possible sans démarche volontaire de la part du propriétaire et de l'agriculteur. Le besoin en terre agricole est trop important au regard des défis que l'agriculture doit relever.
- Doit tenir compte de l'équilibre entre propriété privée et bien d'intérêt général et doit donc favoriser les initiatives privées.
- Doit être suffisamment souple et intégrer les actions déjà entreprises dans les différents États membres sans non plus générer de distorsion de concurrence. La directive doit donc permettre une convergence dans les approches.

À l'échelle nationale, pour protéger les sols notamment de l'urbanisation

- Porter le débat sur l'artificialisation des sols dans les sphères non-agricoles auprès des politiques publiques d'urbanisation et de transport ainsi qu'auprès des instances locales.
- Encourager, à l'instar du Conservatoire du littoral, la création d'un conservatoire des zones agricoles périurbaines lorsque cela est possible.
- Renforcer les dispositifs législatifs pour limiter le changement d'affectation des terres. N'autoriser la création de lotissements que lorsque ceux-ci ont une densité minimale d'habitation.
- Développer le système français des transferts de coefficients d'occupation des sols (COS). Mis en place il y a plus de trente ans, ce système offre la possibilité de négocier les droits de construire, de manière indépen-

dante du droit de propriété. Il pourrait aboutir à un véritable marché local comme c'est le cas aux États-Unis notamment, où les propriétaires achètent et vendent leurs droits en fonction des contraintes du zonage.

- Reconquérir les espaces urbains de type friches industrielles pour limiter la consommation de terres agricoles.

➤ SCIENTIFIQUES

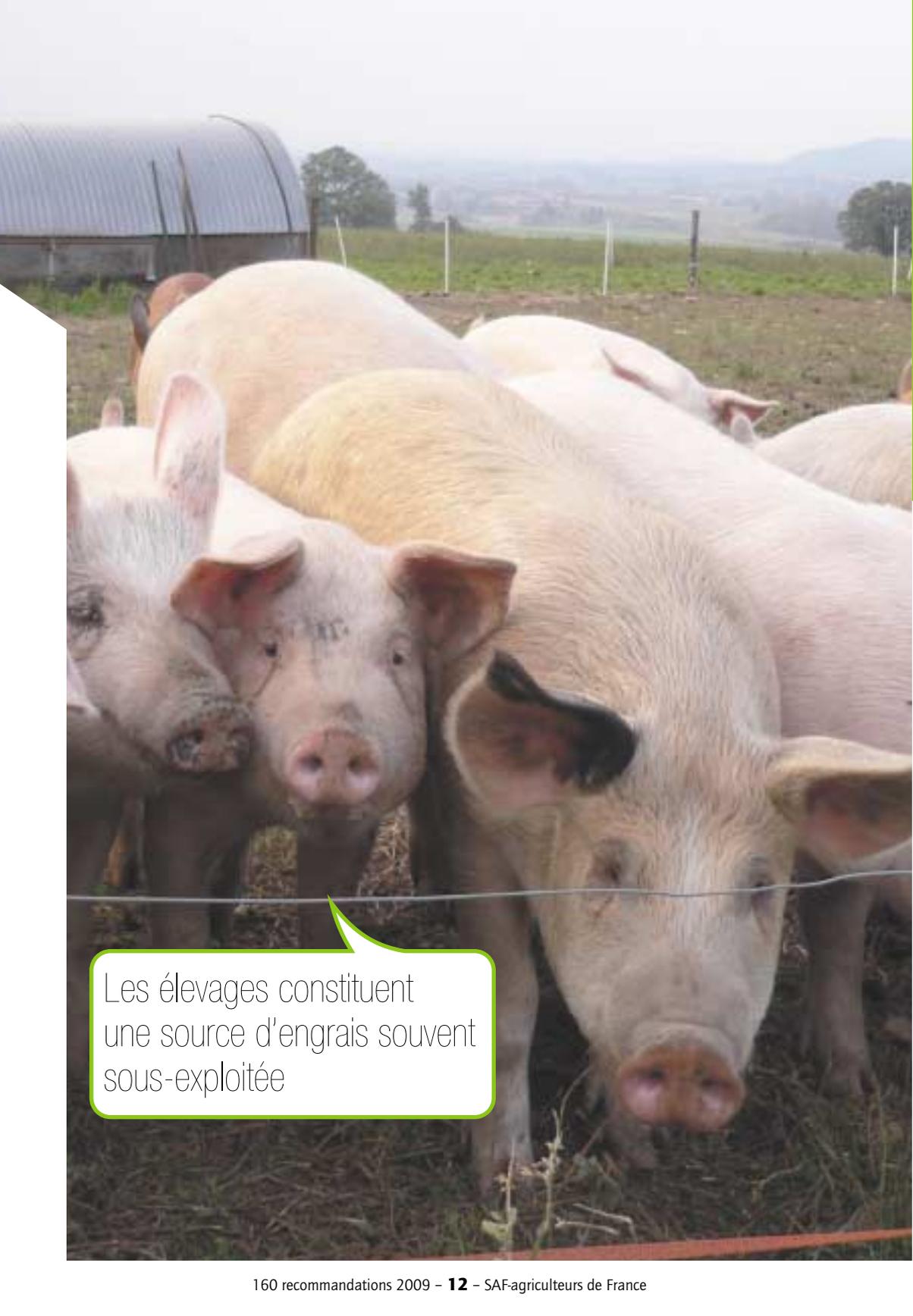
Pour une meilleure connaissance scientifique

- Favoriser les échanges entre scientifiques européens pour trouver des bases communes de description des sols et des indicateurs communs pour la surveillance des sols.
- Renforcer la pédologie dans les programmes scolaires de l'enseignement agricole.
- Mettre en avant le rôle régulateur des sols agricoles dans le réchauffement climatique : le déstockage du CO₂ étant deux fois plus rapide que le stockage, mettre en place des mesures visant à limiter la perte de matière organique dans les sols.

➤ PRATIQUES

En amont de la mise en place de la directive

- Effectuer des études d'impacts économiques sur les conséquences de la mise en œuvre des textes européens en privilégiant dans l'approche le ratio coûts - contraintes / bénéfices pour la société en intégrant dans les bénéfices le besoin de production agricole.
- Définir les zones prioritaires en fonction des zonages existants par souci de simplification.
- S'investir, pour les agriculteurs, dans la définition des programmes d'actions prioritaires.
- Encourager l'augmentation du taux de matière organique dans les sols et en parallèle de leur bonne activité microbiologique.
- Proposer des dispositifs de préservation et d'amélioration des sols éligibles aux mécanismes de la PAC.



Les élevages constituent
une source d'engrais souvent
sous-exploitée

« Les engrais deviennent des denrées rares, chères et à l'approvisionnement incertain »

Développer une éco-fertilisation

Contexte

- ✓ La fertilisation est un facteur indispensable à la production dont la consommation est amenée à augmenter. L'équilibre actuel entre offre et demande pourrait ne plus exister demain avec la demande croissante de productions végétales face à l'augmentation de la population et à l'enrichissement de son régime alimentaire.
- ✓ **La ressource en éléments fertilisants est limitée**, surtout en phosphate et potasse, tous deux extraits de ressources minières.
- ✓ La France est **très fortement dépendante** des pays tiers pour son approvisionnement en engrais, notamment phosphatés et potassiques.
- ✓ Les prix des engrais connaissent **une volatilité de plus en plus forte**. Sont en cause l'instabilité des prix des matières premières fossiles, les tensions géopolitiques dans certains des pays fournisseurs d'engrais, la réactivité du prix par rapport aux événements mondiaux même si le commerce physique reste faiblement mondialisé.
- ✓ La connaissance des mécanismes de fertilisation dans le sol est aujourd'hui limitée et ne permet pas de proposer des solutions directement applicables.
- ✓ Chaque **élevage constitue une source d'engrais souvent sous-exploitée** notamment lorsque les effluents sont traités dans des stations d'épuration. La concentration des élevages bovins lait, conséquence probable de l'abandon des quotas, va concentrer une ressource en matière fertilisante qu'il faudra valoriser.
- ✓ Le renforcement du prix des engrais minéraux rend compétitif une fertilisation organique.
- ✓ Le quatrième programme d'action « Nitrates » constitue une nouvelle étape dans les exigences environnementales demandées aux agriculteurs. Ces derniers ont souvent été force de proposition dans les mesures à mettre en œuvre, ce qui illustre leur responsabilité et leur capacité à prendre des initiatives pour la gestion de l'environnement.
- ✓ **Une nouvelle gestion de la fertilisation** est nécessaire pour répondre à la fois au caractère non renouvelable de l'énergie des matières fertilisantes les plus utilisées, à la forte volatilité des cours sur les marchés et aux contraintes réglementaires de protection de l'environnement. Il faut toutefois veiller à maintenir les qualités nutritives exigées par la commercialisation des productions.

Liens

- **Journée de commission
Produire plus et mieux :**

« L'optimisation de la fertilisation dans un contexte de rareté » - 13/01/2009.

Le compte rendu de la journée et les présentations des intervenants sont disponibles sur le site Internet de la SAF-agriculteurs de France, dans la rubrique Commission.
www.agriculteursdefrance.com

Documents

- **Les publications du COMIFER**

(Comité français d'étude et de développement de la fertilisation raisonnée) sont disponibles sur le site Internet.
www.comifer.asso.fr

LES RESSOURCES MINIÈRES LIMITÉES EN P ET K

- **Production mondiale (2008)**

Phosphate :
167 millions de tonnes
Potasse :
36 millions de tonnes

- **Réserves économiquement exploitables**

Phosphate :
15 milliards de tonnes, soit 90 ans d'exploitation
Potasse :
8,3 milliards de tonnes, soit 230 ans d'exploitation

- **Réserves de base (réserves mesurées et réserves indiquées)**

Phosphate :
47 milliards de tonnes, soit 280 ans d'exploitation
Potasse :
18 milliards de tonnes, soit 500 ans d'exploitation

Dernières estimations de l'US Geological Survey.

La production inclut des usages non agricoles (la consommation de fertilisants agricoles dans le monde représente, selon les prévisions IFA 07/08, 40 MT de phosphate et 29 MT de potasse).

<http://minerals.usgs.gov/minerals/pubs/commodity>

LA DÉPENDANCE DE LA FRANCE EN MATIÈRE D'IMPORTATION D'ENGRAIS

- La France importe plus de la moitié de sa consommation d'azote (52 % - chiffres UNIFA 2007/2008) dont la moitié provient des 15 pays de l'Union européenne, le reste étant partagé entre les 12 nouveaux États membres et le reste du monde. Concernant le phosphate et la potasse, la fermeture des grands sites français d'extraction des minerais a provoqué l'arrêt de toute production nationale.

- L'importation d'engrais connaît des problèmes de fiabilité d'approvisionnement : en quantité (fermetures temporaires d'usine pour prévenir les impacts de la crise et le ralentissement de la demande) et en qualité (l'absence de maîtrise de l'offre conduit à des risques comme l'achat de phosphates contenant de trop grandes quantités de cadmium).

➤ SCIENTIFIQUES

- Améliorer le savoir agronomique (enseignement des jeunes, formation continue des agriculteurs, thématiques de recherche). La SAF-agriculteurs de France encourage à ce titre le développement de la toute nouvelle association française d'Agronomie.
- Accentuer la recherche sur l'activité des micro-organismes du sol et sur les produits résiduels organiques dont on ne connaît pas parfaitement les impacts sanitaires. Ces thématiques de recherche doivent profiter à la production en augmentant les synergies entre micro-organismes et éléments fertilisants du sol.
- Réfléchir à des systèmes autonomes en phosphate et potasse.
- Encourager la création de variétés de céréales permettant la fixation de l'azote.

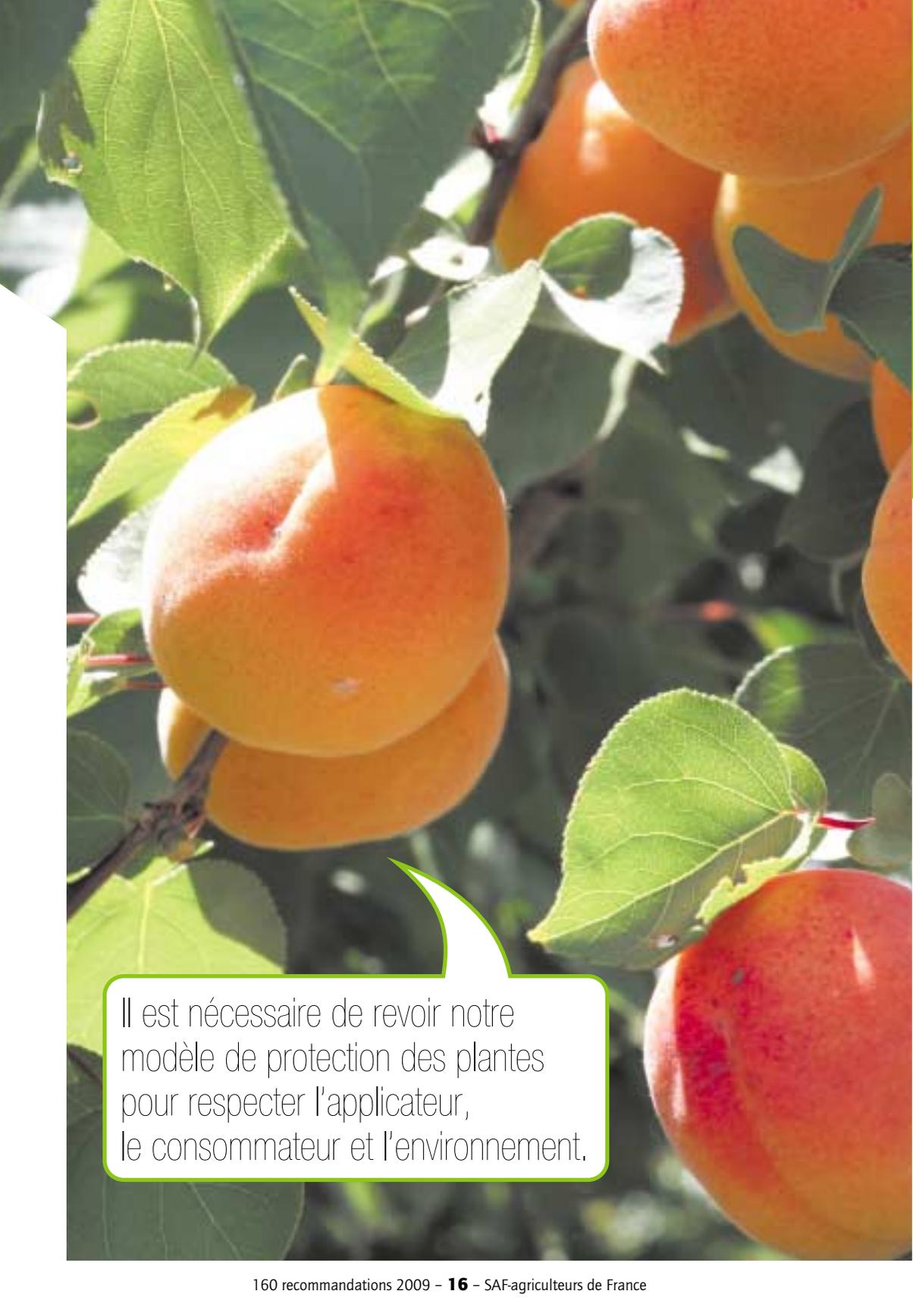
➤ PRATIQUES

À l'échelle de l'entreprise

- Anticiper sa stratégie de fertilisation en fonction d'un objectif de marge (et non pas en fonction de la trésorerie disponible), qui dépend du prix des engrais, du prix des céréales et du risque de variation des paramètres.
- Systématiser l'analyse de terre. L'agriculteur doit connaître la composition en éléments de chacune de ses parcelles tous les cinq ans.
- Optimiser la fertilisation intraparcellaire pour viser une meilleure conduite de culture.
- Favoriser les itinéraires techniques diversifiés : utilisation des légumineuses, alternance de cultures consommatrices et productrices d'azote, de retournement et non-retournement (réduction de 25 % du coût énergétique en champ, 50 % en station expérimentale).

À l'échelle de la profession agricole

- Encourager le développement d'outils d'aide à la décision simples. Ces outils doivent représenter un investissement raisonnable de temps et d'argent. Ils doivent être suffisamment souples pour tenir compte des spécificités des raisonnements agronomiques et économiques de chaque entreprise.
- Recourir au recyclage des produits résiduels organiques dans un cadre réglementaire strict. Faire accepter leur utilisation dans les cahiers des charges de productions certifiées lorsqu'ils ne présentent pas de risque objectif. Développer les engrais combinant éléments minéraux et éléments organiques provenant de déchets recyclés.
- Développer les synergies animal/végétal qui sont des démarches positives sur les plans économique, environnemental et social. Expertiser la faisabilité technique de transfert à grande échelle de matière fertilisante d'origine agricole entre les bassins de production excédentaire et déficitaire de type paille contre fumier ou d'expédition de lisier par voie ferroviaire. Accompagner cette démarche par un travail sur la qualité des effluents d'élevage (connaître le produit qui sera utilisé par l'agriculteur final) et par des dispositifs fiscaux attractifs pour gommer le différentiel vis-à-vis des filières minérales.
- Encourager le développement de contrats financiers sur les engrais négociés sur les marchés à terme. Ce système permettra une meilleure visibilité des perspectives de prix et des possibilités de couverture contre la volatilité, de plus en plus forte, bénéficiant à toute la filière.



Il est nécessaire de revoir notre modèle de protection des plantes pour respecter l'applicateur, le consommateur et l'environnement.

« Les nouvelles réglementations accroissent le risque d'absence de traitement et le risque de résistance des plantes »

Diversifier les pratiques de protection des plantes

Contexte

- ✓ De nouveaux cadres réglementaires concernant l'usage des produits phytosanitaires se mettent en place à l'échelle européenne et à l'échelle nationale. Ces modifications répondent à **des attentes en matière de santé publique** tant du point de vue des utilisateurs (prévention des maladies professionnelles des agriculteurs) que des consommateurs (résidus de produits de traitement) sans oublier **la préservation de l'environnement**.
- ✓ La mise en place d'un nouveau cadre réglementaire pour la protection des plantes entraîne une situation d'urgence : nouvelle réglementation avec le règlement européen en remplacement de la directive 91/414 à partir de 2011 et **le retrait de 53 molécules** suite au Grenelle de l'environnement ; nouvelles orientations avec la directive cadre européenne fixant des objectifs déclinés sous forme de plans d'action nationaux à partir de 2014 et le programme Ecophyto 2018, qui en est la réponse française anticipée.
- ✓ Dans le même temps la limitation de l'usage des produits phytosanitaires s'accompagne d'une **harmonisation et d'une simplification des procédures d'homologation** des molécules à l'échelle européenne.
- ✓ Les réseaux d'observation tant publics que privés mettent en évidence **la montée en puissance de la résistance** des végétaux ou de leurs parasites aux produits de traitement. Avec un nombre plus limité de molécules compte tenu des restrictions, cette pression risque de s'accroître.
- ✓ La limitation des molécules autorisées provoque des cas d'usage vides (aucune substance disponible pour un traitement donné) et précaires (une seule substance possible, ce qui augmente le risque de résistance au traitement).
- ✓ Compte tenu des coûts de recherche et de développement de nouvelles molécules, il est indispensable pour les firmes d'intégrer le marché européen des phytosanitaires dans leur stratégie. La pression sociale européenne et les attentes du consommateur sont nécessairement prises en compte dans l'élaboration de nouvelles molécules.
- ✓ Les modifications du cadre réglementaire et de l'usage des produits phytosanitaires comportent un enjeu sociologique fort au regard des modifications de pratiques que les agriculteurs devront réaliser.
- ✓ Il est nécessaire de **revoir notre modèle de protection des plantes** pour respecter l'applicateur, le consommateur et l'environnement. Ces évolutions ne doivent pas se faire au détriment des qualités sanitaires exigées.

Liens

- ***Journée de commission
Produire plus et mieux :***

« La réduction des produits phytosanitaires : quelle stratégie adopter ? » - 11/02/2009.

Le compte rendu de la journée et les présentations des intervenants sont disponibles sur le site Internet de la SAF-agriculteurs de France, dans la rubrique Commission.
www.agriculteursdefrance.com

Documents

- ***Les publications
du programme européen Endure***

(European network for the durable exploitation of crop protection strategies) sont disponibles sur le site Internet.
www.endure-network.eu

- ***Les 105 Fiches-Actions
du plan Ecophyto 2018***

sont disponibles sur le site Internet.
<http://agriculture.gouv.fr>

DÉTERMINATION DES LMR

- La méthode de détermination d'une limite maximale de résidus (LMR) intègre la répétition de l'ingestion de résidus par le consommateur au cours d'une journée et à travers les différents aliments. Cette valeur, l'apport journalier maximum théorique, ne doit jamais dépasser la dose journalière admissible (DJA). La DJA s'obtient en divisant la dose sans effet (DSE) par un coefficient de sécurité de 100 à 1000, selon la classification de la substance active. La DSE est la dose maximale de substance active qui, ingérée quotidiennement, n'entraîne pas de toxicité.
- Un résidu est la preuve d'un traitement, ce n'est pas la preuve d'une nocivité. De plus, un produit phytosanitaire qui présente une faible rémanence ne sera pas commercialisé car il oblige à traiter plus fréquemment la culture.

➤ POLITIQUES

- Informer objectivement les chefs d'entreprise agricole sur les évolutions réglementaires sans pour autant faire de catastrophisme. La réglementation européenne prévoit un certain nombre de dérogations qui seront à activer pour autoriser pour de courtes durées les produits phytosanitaires exclus, face à des usages vides ou précaires.
- Veiller au respect de l'harmonisation de l'usage des produits phytosanitaires dans les différents pays de l'Union européenne afin de limiter les risques de distorsion de concurrence. L'administration française doit se montrer moins frileuse dans les autorisations et surtout ne pas aller au-delà des exigences européennes.
- Informer le grand public sur la fonction utilitaire des phytosanitaires. Par la même occasion, démystifier l'élaboration des limites maximales de résidus (LMR).

➤ SCIENTIFIQUES

- Organiser la chaîne du savoir autour de la modification des pratiques de protection des plantes, notamment par la formation de conseillers techniques de pointe et la mise en réseau d'informations accessibles par tous. Le raisonnement de la protection phytosanitaire étant multifactoriel, il est très complexe de le modéliser pour en modifier les pratiques. Le retour d'expérience en la matière est déterminant. De même l'expérimentation à l'échelle de l'entreprise doit être encouragée et suivie d'un partage des résultats.
- Accroître les financements des programmes de recherche publique sur les alternatives à la protection chimique des plantes tout en veillant à ce qu'elles répondent à de vraies questions des praticiens. Il faut sans cesse développer les contacts entre agriculteurs et chercheurs pour améliorer le contenu des programmes de recherche. Les études mêlant diverses productions agricoles, zones géographiques et disciplines scientifiques apportent, à terme, des solutions exploitables.

- Promouvoir la recherche de nouvelles variétés de plantes capables de résister contre les parasites, permettant un moindre usage des produits phytosanitaires.
- Valider les méthodes de lutte biologique : cette voie ne sera employée par l'agriculteur que s'il est assuré de son efficacité.

➤ PRATIQUES

- Inciter les agriculteurs à faire évoluer leurs pratiques en matière de protection phytosanitaire en diminuant l'utilisation de la lutte chimique (réduction des IFT, etc.) et en ayant davantage recours à des processus de type biologique ou de lutte intégrée. L'agriculteur doit repenser la protection de ses cultures en prenant en compte le risque qu'il prend sur sa récolte.
- Développer les systèmes de pulvérisation par injection directe des matières actives qui limitent considérablement les risques de pollution ponctuelle et facilitent la modulation intraparcellaire.



L'entrée dans une démarche
de certification produit
n'a de sens que si elle aboutit
à une meilleure valorisation

« Pour toute entreprise, une démarche de certification est un bon outil de management »

Affiner sa stratégie d'entreprise grâce aux certifications

Contexte

- ✓ En matière de certification, deux types de démarches sont à distinguer : la certification produit et la certification d'entreprise.
- ✓ Pour le chef d'entreprise agricole, l'entrée dans une démarche de **certification produit n'a de sens que si elle aboutit à une meilleure valorisation** de celui-ci.
- ✓ L'entrée dans une démarche de certification d'entreprise peut constituer une bonne méthode pour **affiner le management de son entreprise**, porter un regard critique sur ses pratiques et in fine les améliorer en vue de produire plus et mieux.
- ✓ Si les démarches qualité sont nombreuses en France, voire trop, elles témoignent du dynamisme du secteur au regard de la qualité et procurent un avantage comparatif au secteur agricole français. Grâce à un travail important sur la qualité, la France est devenue le premier exportateur mondial de pommes de terre de consommation.
- ✓ Dans des pays de l'Union européenne, des démarches de certification à caractère environnemental s'adressant à un grand nombre d'agriculteurs ont été développées et permettent une véritable **lisibilité pour le consommateur final**. C'est le cas notamment de « Red Tractor » au Royaume-Uni ou du système QS en Allemagne.
- ✓ Les distributeurs ayant la responsabilité pénale des produits qu'ils mettent en vente, cherchent à **se garantir au travers de cahiers des charges** de type GlobalGAP. Ces cahiers des charges relèvent du commerce entre entreprises (B to B) et ne donnent pas matière à valorisation auprès des consommateurs. Ils sont aussi un moyen pour les industriels et les distributeurs de sélectionner leurs fournisseurs.
- ✓ Les ONG internationales influencent les industriels et les distributeurs sur les modes de production : kilomètre alimentaire, commerce équitable, condition de travail, bien-être animal. La responsabilité sociale et sociétale des entreprises ainsi que les conditions de travail sont des thématiques qui montent en puissance.
- ✓ Les distributeurs se regroupent pour créer des standards sur des aspects non concurrentiels comme la sécurité alimentaire souvent supérieurs aux législations en vigueur. **Ces standards garantissent un approvisionnement de qualité à l'échelle mondiale**.
- ✓ En période de crise économique, de baisse du pouvoir d'achat ou de pénurie de l'offre, l'application des standards demandés peut être remise en cause.

Liens

• Journée de commission Produire plus et mieux :

« La certification, pour une meilleure stratégie d'entreprise ? » - 11/03/2009.
Le compte rendu de la journée et les présentations des intervenants sont disponibles sur le site Internet de la SAF-agriculteurs de France, dans la rubrique Commission.
www.agriculteursdefrance.com

Documents

• *Livre vert de la Commission européenne* du 15/10/08 sur la qualité des produits agricoles : normes de commercialisation, exigences de production et systèmes de qualité.
http://ec.europa.eu/agriculture/quality/policy/consultation/greenpaper_fr.pdf

LA CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE HVE

La certification environnementale des entreprises agricoles est issue des engagements 122 et 123 du Grenelle de l'environnement. Cette démarche est volontaire et graduée : trois niveaux la constituent. Le premier représente l'engagement dans la démarche, le second une obligation de moyens et le troisième, qualifié de haute valeur environnementale, une obligation de résultats. Cette certification se base sur les approches existantes et bénéficie d'une légitimité forte par le Grenelle. La moitié des entreprises agricoles françaises devra être engagée dans la démarche d'ici 2012, afin de créer une visibilité collective de cette initiative.

www.legrenelle-environnement.fr/IMG/pdf/GE_engagements.pdf

LES CINQ PRIORITÉS DE LA CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE

- Stratégie phytosanitaire
- Préservation de la biodiversité
- Gestion des engrais
- Gestion quantitative de l'eau
- Consommation énergétique de l'exploitation

LES DÉMARCHES QUALITÉ

Tableau récapitulatif, par produit et par système de management

DÉMARCHES PERMETTANT LA MISE EN CONFORMITÉ DES PRODUITS, MODES DE PRODUCTION OU DE TRANSFORMATION à des exigences et engagements préalablement définis dans un document de référence (référentiel, cahier des charges, normes)	DÉMARCHES ATTESTANT L'EFFICACITÉ DES SYSTÈMES DE MANAGEMENT QUALITÉ mise en place par l'entreprise dans un, ou des champs définis des processus et des activités de l'entreprise
La certification vérifie et atteste de cette conformité	La certification évalue et confirme l'efficacité des systèmes de management qualité les objectifs fixés dans les politiques de l'entreprise
CONFORMITÉ DES MODES DE PRODUCTION ET DE TRANSFORMATION à des bonnes pratiques définies dans : <ul style="list-style-type: none">• DES NORMES OU CHARTES PROFESSIONNELLES / agriculture raisonnée• DES RÉFÉRENTIELS DES DISTRIBUTEURS<ul style="list-style-type: none">- GlobalGAP- BRC, IFF, ... → Communication business to business	LES NORMES DE MANAGEMENT <ul style="list-style-type: none">• ISO 9 000 (Organisation, management de l'entreprise / satisfaction clients)• ISO 14 000 (environnement)• ISO 22 000 (sécurité des denrées alimentaires)• Agroconfinance → Pour gagner la confiance de ses acheteurs et de ses clients
CONFORMITÉ DES PRODUITS à des référentiels ou protections : <ul style="list-style-type: none">• IGP, AOP/AOC, AS• BIO,• Label Rouge, démarche de certification de produit• Référentiels privés avec ou sans marque → Communication directe au consommateur	LES OUTILS DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE / DEVELOPPEMENT DURABLE <ul style="list-style-type: none">• OHSAS 18 000 (santé et sécurité au travail)• SA 8 000 (justice sociale et conditions de travail)• ISO 26 000 (Resp. Sociétale / en cours d'élaboration)• HVE → S'inscrire dans une démarche de développement durable
Certification par des OC accrédités selon la norme EN 45011/ISO 65	Certification par des OC accrédités selon la norme EN 17021/ISO 62

Source : Georges Champseix - Journée de commission SAF « Produire plus et mieux » - 11/03/2009

➤ POLITIQUES

À l'échelle européenne

- Développer le leadership de l'Union européenne dans la définition à l'échelle internationale des standards de production. Compte tenu du haut niveau technicité de ses agriculteurs et de la qualité de sa production agricole et agroalimentaire (paquet hygiène, bonnes pratiques...), l'UE a en effet un avantage comparatif sous-exploité.
- Obtenir des reconnaissances mutuelles entre les démarches de certifications nationales et entre États membres en vue de les harmoniser, à terme.

À l'échelle nationale

- Encourager la mise en place de la certification HVE qui contribue à l'image positive de la profession agricole et y inclure comme objectif une valorisation économique.
- Fédérer, grâce à la HVE, l'ensemble des démarches qualité entreprises en France pour développer une visibilité collective et entraîner une reconnaissance sans tomber dans la banalisation de la démarche.
- Créer, à l'instar du plan comptable, un plan unique d'enregistrement des pratiques agricoles en vue de simplifier le passage d'une certification à l'autre et de mieux valoriser les données.
- Faire respecter la confidentialité des enregistrements issus de la certification. Les données des agriculteurs relèvent du domaine privé et n'ont pas à être placées dans des banques de données qui sélectionnent les fournisseurs. La certification ne doit pas s'accompagner de transmission de données à l'acheteur final.
- Explorer les complémentarités entre la HVE et les dispositifs de la PAC notamment dans la perspective de 2013.

➤ PRATIQUES

- Privilégier les démarches de progrès de groupe pour bénéficier d'un effet d'entraînement des agriculteurs et créer une dynamique positive. Fédérer les organismes travaillant autour de ces projets et mutualiser les coûts.

Les innovations technologiques participent à la gestion des risques



Développer

« une agronomie de précision »

Contexte

- ✓ Les progrès exponentiels des technologies informatiques touchent tous les secteurs, y compris l'agriculture.
- ✓ Les agriculteurs ont à portée de main **des techniques qui jusque-là étaient réservées aux seuls experts** (statistique, cartographie, programmation de robots).
- ✓ Les technologies de l'information et de communication s'étendent, de par la progression des liaisons sans fil et la miniaturisation des composants.
- ✓ L'utilisation par les agriculteurs de hautes technologies dans leurs process de production (GPS, automatisation, etc.) peuvent **accentuer le décalage entre la réalité d'une agriculture performante et l'image que s'en fait la société.**
- ✓ Les innovations technologiques permettent de **réduire les incertitudes** et participent à la gestion des risques liés à la production de l'entreprise agricole.
- ✓ Les nouvelles technologies constituent une réponse à l'optimisation économique de l'entreprise et à la prise en compte des impacts environnementaux.



« Avec le déploiement généralisé des liaisons sans fil et des systèmes de positionnement par satellites, la précision au centimètre sera la nouvelle norme »

Liens

- **Journée de commission**
Produire plus et mieux :

« Les innovations technologiques au service de l'agriculture » - 15/04/2009.

Le compte rendu de la journée et les présentations des intervenants sont disponibles sur le site Internet de la SAF-agriculteurs de France, dans la rubrique Commission.
www.agriculteursdefrance.com

LES DIFFÉRENTES TECHNOLOGIES EN AGRICULTURE

- **Cartographie**
préconisation des pratiques agronomiques
- **Techniques de vision**
estimation du rendement, de la qualité
- **Robotisation**
automatisation des procédures, remplacement de l'action de l'homme
- **Puces RFID et Tissus intelligents**
sécurité et protection de l'individu
- **Gestion de l'entreprise**
convergence des activités en un seul point, possibilité de gérer simultanément la traçabilité, le matériel de l'entreprise, le personnel, la commercialisation

➤ POLITIQUES

- Prévenir, par de la communication, le décalage d'image entre la réalité et l'imaginaire.

➤ PRATIQUES

Sur le plan agronomique

- S'assurer d'un lien entre pratiques innovantes et pratiques agronomiques. Par la modélisation, l'agriculture de précision replace l'agronomie au centre de la décision de l'entreprise agricole.
- Développer la formation et les échanges entre les agriculteurs pour que tous aient accès aux nouvelles technologies.
- Promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies en agriculture auprès des jeunes générations pour lesquelles elles peuvent constituer une source de motivation.
- Évaluer le retour économique avant d'investir dans des outils d'agriculture de précision. L'agriculture de précision n'a d'intérêt que si elle apporte un avantage significatif sur le plan économique, agronomique et environnemental.

Pour une diffusion plus large des innovations

- Développer la mutualisation des outils, compte tenu de leur coût à l'achat. Les systèmes de positionnement par satellites, mobiles ou fixes, peuvent être utilisés par plusieurs.
- Créer les conditions d'une maintenance efficace de ces outils.
- Uniformiser les systèmes numériques pour permettre une plus grande souplesse entre les modèles et les marques. Aux États-Unis où le marché est plus mûr, seules deux normes cohabitent.

- Rendre plus disponible la possibilité d'achat de matériel équipé de technologies d'agriculture de précision (matériel à débit variable, matériel compatible avec les données de cartographie de l'agriculteur). Ce n'est qu'avec des appareils asservis par les données de l'agriculture de précision que l'agriculteur tire pleinement parti des nouvelles technologies. Les concessionnaires doivent se montrer moins frileux sur ces types de matériel.

En matière de gestion de l'entreprise agricole

- Faire évoluer la perception du conseil agricole. Il doit faire partie intégrante des charges de production et être budgétisé par l'agriculteur en début de campagne.
- Veiller à ce que l'afflux de données soit correctement géré et exploité. Avec le développement des nouvelles technologies, les données brutes vont proliférer : leur exploitation, si elle est correctement réalisée, est une ressource précieuse pour l'entreprise agricole. L'agriculteur doit rester maître du système d'information et des données qui lui appartiennent.
- Mettre en cohérence les différents outils d'aide à la décision pour favoriser une approche globale intégrant l'ensemble des facteurs de production liés à la croissance de la plante.
- S'assurer de la place de l'agriculteur et du salarié agricole dans l'entreprise. La robotisation des pratiques ne doit pas se faire au détriment du savoir-faire de l'agriculteur.